

Chargeant Madame **Dorothee Akoko KINDE-GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique, de l'Intérim de Madame **Léa
D. AHOUGBENOU HOUNKPE**, Ministre de la Famille, de
la Protection Sociale et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
VU Le Décret N° 2006-031 du 27 janvier 2006, portant composition du Gouvernement ;
VU le Décret N° 2006-063 du 20 février 2006 chargeant Monsieur Martin C. Dohou AZONHIHO,
Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République ;

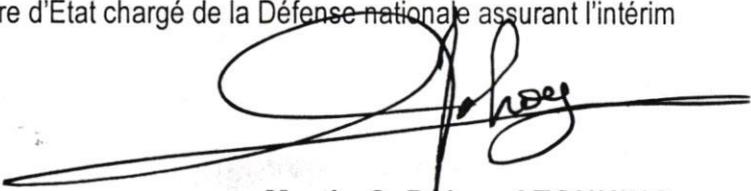
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **lundi 20 février 2006 jusqu'au vendredi 03 mars 2006**, Madame
Dorothee Akoko KINDE-GAZARD, Ministre de la Santé Publique, est chargée de l'intérim du
Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, pendant l'absence de Madame
Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **22 février 2006**

**Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,**
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale assurant l'intérim


Martin C. Dohou AZONHIHO